

COMPTE RENDU DU LUNDI 02 MARS 2026

MERCOSUR : Une lettre ouverte a été adressée au président du conseil et à la présidente de la commission européenne leur demandant de respecter le processus démocratique. Pour mémoire La base démocratique de l'accord a déjà été mise en cause. Cet accord de libre-échange n'a pu être conclu qu'à la suite de décisions controversées ayant permis de contourner les parlements nationaux. Aujourd'hui, le Parlement européen a saisi la Cour de justice de l'Union européenne pour obtenir un avis sur les questions juridiques liées à l'accord, ce qui montre clairement que les députés ne souhaitent pas approuver l'accord sans un examen approfondi. Appliquer cet accord de libre-échange dès maintenant, sans l'avis de la Cour et sans le consentement des députés européens, reviendrait à piétiner les processus démocratiques. Nous vous appelons à attendre l'avis de la Cour ainsi que le vote de consentement du Parlement européen avant toute application de l'accord UE-Mercosur.

Nous ferons un courrier dans ce sens à la présidente de la Commission demandant de respecter les processus démocratiques.

GENEVIEVE LEGAY Rappel des faits : Ayant donné l'ordre de la charge, le commissaire Rabah Souchi avait été jugé devant le tribunal correctionnel de Lyon, en 2024. Reconnu coupable d'avoir ordonné une charge policière « *non justifiée, non proportionnée et non nécessaire* », il avait alors écoupé d'une peine de six mois d'emprisonnement, avec sursis, sans inscription au casier judiciaire.

Le 25 février, à Lyon, s'est tenu le procès en appel du commissaire Rabah Souchi, condamné pour avoir ordonné une charge policière illégale ayant grièvement blessé Geneviève.

À l'audience, l'avocate générale l'a confirmé : la charge n'était ni nécessaire ni proportionnée donc illégale. Elle a requis 6 mois de prison avec sursis. Mais sans inscription au casier judiciaire. Autrement dit : condamné, tout en pouvant continuer à exercer.

Au-delà de ce cas, c'est toute la doctrine du maintien de l'ordre qui est en cause. Interdictions de manifester, nasses, arrestations arbitraires, usage disproportionné de la force : ces pratiques affaiblissent l'État de droit.

Comme le dit Geneviève : nous voulons que cette décision fasse jurisprudence, y compris pour celles et ceux qui n'ont jamais eu accès à un procès. **Délibéré le 29 juin.**

PS : l'avocat a rappelé que le commissaire avait été décoré pour son rôle dans le maintien de l'ordre des Gilets jaunes. Ce qui n'a pas manqué de faire tiquer le public !!!

Susan Georges : Susan George, née le 29 juin 1934 à Akron, aux États-Unis et décédée le 14 février 2026 à Paris. Engagée dans divers mouvements altermondialistes elle participe à la création d'Attac à Paris en 1998.

Le 8 mars : AttacCommings décide de participer financièrement à l'organisation du 8 mars en Comminges. RDV place du 8 mars (à coté de la poste) à saint Gaudens à partir de 10h (casserolade, manif, cantine etc. Voir le programme cliquer sur : [ATTACcomminges](#)

Elections municipales : Communiqué ATTACCOMMINGES : Pour Attac Comminges les élections municipales qui se profilent doivent être l'occasion d'un débat citoyen sur le devenir des finances publiques locales et leur rôle dans les solidarités et les services publics locaux.

Les collectivités ont vu leurs compétences augmenter mais sans recevoir les financements correspondants.

Les récentes réformes fiscales ont été particulièrement injustes pour le plus grand nombre, deux exemples : la suppression de la taxe d'habitation : 50% des gains ont été captés par 20% des contribuables ; coté entreprises : moins de 10000 grandes entreprises ont capté 66% de la baisse de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).

Ces pertes budgétaires induites par ces réformes ont été compensées en partie par l'État. Mais celui-ci veut reprendre ce qu'il a donné en imposant des coupes drastiques sur diverses aides ou subventions aux communes. De plus, dans notre département, les subventions au « pool routier » ont été suspendues.

Nous proposons : de mettre fin aux baisses et suppression d'impôts locaux ; revisiter les bases obsolètes de la taxe foncière, repenser les mécanismes de péréquation. Retrouver une libre administration de nos collectivités, repenser l'investissement public vers la bifurcation sociale et écologique.

Semaine contre les pesticides du 20 au 30 mars :

Lundi 23 mars début d'une exposition photos au régent jusqu'au 28 mars. « **Les mauvaises herbes** » Anaïs Ondet. Un film sera projeté « [CULTIVER LA PLUIE](#) » en présence du réalisateur.

Synopsis : *Trop d'eau, pas assez d'eau, sécheresses, inondations ! Alertés, les trois auteurs du film sont allés à la rencontre d'une quinzaine d'acteurs et d'agriculteurs engagés sur la question de l'eau, dont Francis Hallé, l'éminent botaniste, grand défenseur de la forêt. Du Larzac au Béarn, du Roussillon à l'Alsace, et même sur une île du Cap-Vert où il n'a pas plu depuis treize ans, le documentaire montre l'efficacité de l'agroforesterie, du maraîchage sur sol vivant, de l'hydrologie régénérative, ou encore de la ville-éponge face aux à-coups climatiques.*

Minute de silence à l'assemblée nationale pour une personne ou pour des idées.

Les deux chambres parlementaires ont accordé une minute de silence à Quentin Deranque, militant néofasciste, proche des groupes réactionnaires les plus racistes et violents du pays. Une décision dangereuse, qui participe à cautionner la rhétorique victimaire de l'extrême-droite et son opération de blanchiment. La minute de silence avait été proposée par Éric Ciotti. Alors même que les révélations du Canard Enchaîné ont largement remis en cause la version officielle, en publiant une vidéo inédite où l'on voit la bande néofasciste monter une embuscade à un groupe de militants antifascistes, l'hommage de l'Assemblée nationale vient offrir une victoire politique à l'extrême-droite. Nos élus de « gôche » se sont fourvoyés, il est impensable de rendre hommage à des néofascistes.